



Unité d'Enseignement en Maternelle (UEM) pour enfants avec troubles du spectre de l'autisme

au sein du groupe scolaire Les Turbaudières à Cholet

Pilotage : SESSAD de Cholet

 **Adapei 49**

Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales

Unité d'Enseignement en Maternelle

Qu'est-ce qu'une Unité d'Enseignement en Maternelle (UEM) ?

Une UEM est un dispositif qui permet d'améliorer l'inclusion scolaire des enfants avec troubles du spectre de l'autisme, en s'appuyant sur des interventions personnalisées. Elle est localisée au sein d'une école et accueille 7 enfants par unité.

Qui sont les enfants scolarisés ?

Les enfants scolarisés en UEM sont ceux d'âge pré-élémentaire (3 à 6 ans). Ils sont scolarisés à temps plein et accompagnés durant 3 ans au maximum.

L'UEM s'adresse à des enfants avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et présentant des difficultés du comportement incompatibles avec l'accueil en classe ordinaire (même avec un accompagnement).

Qui décide de leur entrée dans l'UEM ?

Au niveau local, l'identification des enfants susceptibles d'entrer en UEM est réalisée en premier lieu par le service de pédopsychiatrie de l'Unité Des Petits (UDP) du Centre Hospitalier de Cholet.

Les parents déposent un dossier à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Ils reçoivent (si accord) une notification de la MDA pour l'orientation de leur enfant en UEM. Un rendez-vous d'admission et une visite de l'UEM peuvent alors être organisés.

Le directeur du SESSAD prononce l'admission, sous réserve de la signature d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

Qui dirige l'UEM ?

Ce dispositif nécessite une collaboration entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social. L'UEM est pilotée par le SESSAD de Cholet, service de l'Adapei 49.

La ville de Cholet est partenaire de ce dispositif en mettant à disposition les locaux nécessaires au sein du groupe scolaire.

Quels sont les principaux objectifs ?

- **Développer les capacités d'apprentissage** : socialisation, autonomie, acquisition de compétences scolaires académiques...
- **Améliorer les compétences communicatives de l'enfant**
- **Devenir élève** : percevoir, sentir, agir, s'exprimer avec son corps, créer et découvrir le monde

Comment sont-ils réalisés ?

L'Agence Régionale de Santé (ARS) alloue des moyens importants afin d'assurer la mise en place de cette Unité d'Enseignement en Maternelle.

Cela se traduit par :

- Une **co-construction avec les familles** favorisant une cohérence des réponses proposées à l'enfant
- Un **environnement bienveillant** et sécurisant autour des besoins élémentaires
- Un **mode de communication alternative**
- Des **interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques adaptées** aux spécificités de l'enfant et définies autour de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Elles s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles définies par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Des **activités proposant un séquençage de l'action, des guidances** pour une généralisation des compétences
- Une **organisation structurée** de l'espace et du temps
- Une prise en compte des **spécificités sensorielles**



Qui sont les professionnels intervenant ?

Tous les professionnels de l'équipe sont présents à l'école sur les temps de classe :

- **le personnel de l'Éducation nationale** : une enseignante spécialisée, une auxiliaire de vie scolaire
- **l'équipe médico-sociale du SESSAD** : une éducatrice de jeunes enfants, une éducatrice spécialisée, une psychologue, une orthophoniste et une psychomotricienne
- **la ville de Cholet** : une Agent territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem)

Des temps individuels et des rendez-vous avec les familles peuvent être également organisés hors temps scolaire.

Comment évalue t-on cet accompagnement ?

Pour chaque enfant, le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) comprend des évaluations dans les domaines scolaires, cognitifs, sensoriels... Ces évaluations permettent d'adapter au mieux les propositions d'apprentissage et de rééducation.

Contacts

Unité d'Enseignement en Maternelle (UEM)

3 rue des Orfèvres - 49300 Cholet

Tél : 02 41 36 84 46

Mail : uemacholet@adapei49.asso.fr

SESSAD de Cholet

59 rue Barjot - 49300 Cholet

Tél : 02 41 71 92 22

En partenariat avec

